



# Lettre d'informations PsyEN EDA Académie de Rennes

Mars 2024



Bonjour à toutes et à tous,

## Lettre ouverte à la ministre :

**Pour la revalorisation et la reconnaissance des PsyEN, la FSU (FSU-SNUipp et SNES-FSU) s'adresse à la ministre.**

Quelques extraits de cette lettre :

Depuis plusieurs mois, la question du mal-être des enfants et des adolescent-es revient sur la scène sociale, mais force est de constater que jamais les psychologues de l'Éducation nationale, pourtant formé-es et qualifié-es dans le domaine du développement psychologique et social des enfants et des adolescent.es, ne sont cité-es. [...]

Les difficultés d'exercice liées à des conditions particulièrement dégradées, faute de postes et dans un contexte de menace sur le devenir des RASED et des CIO, doivent être entendues sans attendre. Les annonces récurrentes sur un transfert d'un « service de santé scolaire » aux départements et des Psychologues de l'Éducation nationale vers les Régions contribuent à créer un climat d'insécurité quant à la pérennité des fonctions au sein de l'EN, à laquelle la profession est très attachée. [...]

Pour prendre connaissance de l'intégralité de cette lettre ouverte, cliquez [ici](#)

## Journées d'étude PsyEN de la FSU :

**Les 27 et 28 juin**, la FSU organise deux journées d'étude à destination des PsyEN à Paris dans les locaux de la FSU-SNUipp sur la thématique suivante :

### **Enfance et adolescence en temps de crise : Quels défis, quelles ressources et quelles marges de manœuvre pour le PsyEN ?**

L'inscription auprès de votre section départementale FSU-SNUipp est gratuite, dans la limite des places disponibles, avec une priorité pour les syndiqué.es.

Pour plus d'informations sur le contenu de ces journées, cliquez [ici](#)

## Résultats du mouvement interacadémique :

**7 psychologues entrent dans l'académie et 1 en sort, soit une balance de 6 titulaires entrants.**

**Le dernier entrant a un barème de 598 points.**

Si vous estimez que votre situation n'a pas été prise en compte correctement, la FSU-SNUipp sera à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches de recours. Pour cela, contactez les élues FSU-SNUipp à la CAPN à l'adresse [psy@snuipp.fr](mailto:psy@snuipp.fr). Pensez à indiquer un numéro de téléphone auquel vous joindre.

## Mouvement intraacadémique :

**Sur 117 postes de PsyEN EDA au niveau de l'académie, 23 apparaissent vacants sur SIAM.**

La FSU-SNUipp est intervenue auprès de l'administration pour que des erreurs soient rectifiées rapidement. Si vous

constatez des erreurs dont nous n'avons pas connaissance, merci de nous le faire savoir.

Le serveur est ouvert jusqu'au mercredi 27 mars 12h.

Nous restons joignables pour répondre à toute question concernant le mouvement intra à l'adresse [psyen.rennes@fsu.fr](mailto:psyen.rennes@fsu.fr) ou lors de nos permanences téléphoniques (coordonnées en bas de page).

Consultez le guide du mouvement intra académique des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale rentrée 2024 de l'académie de Rennes en cliquant [ici](#)

## **Promotion de grade (hors classe et classe exceptionnelle) :**

Pensez à mettre à jour vos CV sur i-prof avant le 26 mars.

### **Accès à la hors classe :**

Le tableau d'avancement concerne les PsyEN ayant atteint au moins 2 ans d'ancienneté au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale au 31 août 2024.

### **Accès à la classe exceptionnelle :**

Le calendrier et la procédure d'avancement à la classe exceptionnelle ne sont pas encore parus.

A compter de cette année, le grade sera accessible aux agents ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de la hors classe au 31 août 2024.

Consultez la circulaire académique promotion de grade en cliquant [ici](#) et le BOEN sur les lignes directrices de promotion en cliquant [ici](#)

**Les élu.es et militant.es FSU-SNUipp sont à vos côtés pour répondre à vos questions et défendre les droits individuels et collectifs.**

Pour nous contacter : [psyen.rennes@fsu.fr](mailto:psyen.rennes@fsu.fr)

Permanence téléphonique **le vendredi après-midi**  
**au 02 99 36 88 43 ou 02 97 21 03 41**

Retrouvez-nous également sur le site [psyen.fsu.fr](http://psyen.fsu.fr)  
ou sur Facebook <https://www.facebook.com/psyenfsu>

[Se syndiquer](#) **c'est agir collectivement, défendre ses droits et développer le métier.**